

Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé
Section « Santé »

CSSS/09/106

RECOMMANDATION N° 09/04 DU 15 SEPTEMBRE 2009 RELATIVE À LA COMMUNICATION DE DONNÉES ANONYMES RELATIVES À LA SANTÉ PAR LA FONDATION DU CANCER AU STUDIECENTRUM CARCINOGENESE EN PRIMAIRE PREVENTIE VAN KANKER, EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LES ASSOCIATIONS ÉVENTUELLES ENTRE LES FACTEURS ENVIRONNEMENTS ET L'INCIDENCE DU CANCER EN FLANDRE

Vu la loi du 15 janvier 1990 *relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale*, notamment son article 46, § 2;

Vu la loi du 13 décembre 2006 *portant dispositions diverses en matière de santé*, notamment son article 42, § 2;

Vu la demande du Studiecentrum Carcinogenese en Primaire Preventie van Kanker du 15 juin 2009;

Vu le rapport d'auditorat de la plate-forme eHealth du 7 septembre 2009;

Vu le rapport de monsieur Yves Roger.

1. OBJET DE LA DEMANDE

1.1. A la demande des ministères flamands de l'Environnement et de la Santé publique et en collaboration avec le ministère flamand de la Politique scientifique, un nouveau réseau de mesure a été organisé de 2002 à 2006 afin de dépister la présence de polluants environnementaux et leurs effets précoces sur l'homme.

Des biomarqueurs d'effet et des marqueurs d'exposition (indicateurs) ont été mesurés dans des échantillons de sang et/ou d'urine de nouveau-nés, d'adolescents et d'adultes en provenance de 8 zones d'attention en Flandre. Pour les trois classes d'âge, des valeurs de référence flamandes ont été calculées en ce qui concerne divers produits nocifs.

Une comparaison des différentes zones a permis de découvrir que la présence des divers polluants était nettement supérieure dans la zone d'attention rurale par rapport à la moyenne de référence flamande, et ce pour les trois classes d'âge.

La section santé du comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé a déjà autorisé le Steunpunt Milieu en Gezondheid et le département "Analytische en Milieuchemie" à réaliser une étude visant à organiser un nouveau réseau de mesure pour dépister la présence de polluants environnementaux et leurs effets précoces sur l'homme (délibération n°09/03 du 28 juillet 2009).

Le Studiecentrum Carcinogenese en Primaire Preventie van Kanker souhaite réaliser à la demande du Steunpunt Milieu en Gezondheid une étude supplémentaire générale ainsi qu'une étude supplémentaire spécifique.

- 1.2.** Cette demande d'autorisation porte sur des données d'incidence relatives aux cancers, à obtenir auprès de la Fondation registre du cancer.

La Fondation registre du cancer est chargée du développement d'un réseau d'enregistrement du cancer pour la Belgique et plus précisément de la collecte de données à caractère personnel pertinentes (à la fois des données à caractère personnel cliniques et des données à caractère personnel des services d'anatomopathologie), du contrôle de leur qualité et du traitement, de l'analyse, du codage, de l'enregistrement et de la protection de ces données.

Conformément à l'article 45quinquies de l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 *relatif à l'exercice des professions des soins de santé*, inséré par la loi du 13 décembre 2006 *portant dispositions diverses en matière de santé*, l'Etat peut, avec les organismes assureurs et pour les pathologies en rapport avec le cancer, créer une fondation d'utilité publique, en vue des objectifs suivants: établir des rapports concernant l'incidence des différents types de cancer, ainsi que sa prévalence et la survie des patients, réaliser des études sur les causes du cancer, effectuer une analyse de la répartition géographique des différents types de cancer, son incidence, sa tendance et ses conséquences afin de pouvoir examiner les causes possibles et de pouvoir comparer les facteurs de risques, et faire rapport aux instances internationales compétentes.

- 1.3.** En ce qui concerne l'étude générale, le Studiecentrum Carcinogenese en Primaire Preventie van kanker souhaite examiner s'il existe en Flandre des associations entre la pollution atmosphérique et l'incidence du cancer.

Pour les données relatives au cancer, ceci signifie concrètement que les questions suivantes seront examinées:

- Existe-t-il en Flandre des différences géographiques significatives au niveau de l'incidence des cancers?
- L'incidence supérieure ou inférieure de certains types de cancers peut-elle être mise en rapport avec une des caractéristiques d'une région déterminée (par exemple: industrie lourde, milieu urbain, culture fruitière) ?

- Existe-t-il un rapport entre les valeurs de pollution modélisées pour une région déterminée et l'incidence d'un ou plusieurs types de cancer?
- Existe-t-il un rapport entre les émissions émises dans une région déterminée et l'incidence d'un ou plusieurs types de cancer? A cet effet seront utilisées les données qui sont contenues dans le registre des émissions qui est tenu à jour par la Vlaamse Milieumaatschappij.
- Existe-t-il un rapport entre l'exposition interne à des polluants et l'incidence d'un ou plusieurs types de cancer?

1.4. En ce qui concerne l'étude spécifique, le Studiecentrum Carcinogenese en Primaire Preventie van Kanker souhaite vérifier à la demande du Steunpunt Milieu en Gezondheid, s'il existe des associations entre la pollution atmosphérique et l'incidence du cancer dans certaines communes (région de Termonde et de Genk Zuid).

Pour les données relatives au cancer, ceci signifie concrètement que les questions suivantes seront examinées:

- Dans certaines communes de "la Flandre rurale", il a été mesuré une exposition interne élevée à des dérivés chloriques organiques. Cette exposition interne plus intense est-elle associée à une augmentation de l'incidence d'un ou de plusieurs types de cancer?
- Un taux de mortalité supérieur est déjà constaté depuis longtemps dans la région de Termonde. Existe-t-il une incidence plus élevée de certains types de cancer dans cette région? Dans quelles communes?
- Durant la période 2009-2010, le Steunpunt Milieu Gezondheid réalise un examen de biomonitoring dans la région de Genk. Par ailleurs, en 2007, il a aussi été organisé dans cette région une enquête sur les nuisances et les plaintes de santé. L'étude des incidences du cancer dans la région de Genk peut dès lors largement contribuer à une meilleure caractérisation des risques de santé liés à la résidence dans cette région ainsi qu'à meilleure compréhension des risques de santé liés à la pollution atmosphérique en général.

1.5. Afin de pouvoir réaliser ces missions, le Studiecentrum Carcinogenese en Primaire Preventie van Kanker souhaite disposer des données en matière d'incidence des cancers de la Fondation Registre du cancer.

Font partie des cancers pertinents dans le cadre de cette étude les cancers suivants: cancer du côlon, cancer du rectum, cancer du pancréas, cancer du larynx, cancer du mésothéliome, cancer du sein, cancer de la prostate, cancer des testicules, cancer de l'ovaire, cancer de la vessie, cancer des reins, cancer lymphatique de Hodgkin, leucémies et cancer du cerveau.

Le nombre d'habitants et les "standardized incidence rates" pour ces cancers, répartis en fonction du sexe, sont demandés pour les années 2000 à 2006 pour toutes les communes flamandes.

Les nombres absolus représentent le nombre de nouveaux cas de cancer par an, par sexe.

2. EXAMEN DE LA DEMANDE

- 2.1.** La demande porte sur la communication de tableaux de données en matière d'incidence des cancers par sexe et par commune flamande, afin d'étudier les associations possibles entre les facteurs environnementaux et l'incidence des cancers en Flandre.
- 2.2.** A aucun moment, la Fondation registre du cancer ne communiquerait des données d'identification (nom, prénom, adresse) des personnes concernées au Studiecentrum Carcinogenese en Primaire Preventie van kanker. La répartition des données de santé en fonction du sexe, de la commune et du type de cancer n'est pas de nature telle que les données d'incidence dans certaines communes soient si limitées qu'une réidentification est possible (par exemple, la classe d'âge des intéressés n'est pas communiquée).
- 2.3.** Le comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé constate qu'en l'espèce il ne s'agit pas de données à caractère personnel mais bien de données anonymes.

Par ces motifs,

la section santé du comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé

constate que l'échange de données à caractère personnel précité dans le cadre de la réalisation d'une étude sur les associations éventuelles entre les facteurs environnementaux et l'incidence des cancers en Flandre ne doit pas faire l'objet d'une autorisation de la section santé du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé.

Yves ROGER
Président

Le siège du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé est établi dans les bureaux de la Banque Carrefour de la sécurité sociale, à l'adresse suivante: chaussée Saint-Pierre 375 - 1040 Bruxelles (tél. 32-2-741 83 11)
--

